

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/48 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2026-26

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE BAIL PRECAIRE PROFESSIONNEL AVEC MME FLORENCE CALLOUX ET MME NATHALIE DUPUY INFIRMIERES ET FIXATION DU LOYER

L'an deux mille vingt-six, le cinq Mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 28 avril 2026

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Didier ORTSCHUIT, Laëtitia GODET, Charlotte MARION, Dany PATIN, Ludivine GUILLON, Jean-François LAVILLE, Alexandra MARCHAND, Franck JOUANNEAU, Caroline AVELINE, Olivier LIMOUSIN, Jean-Philippe BRETON.

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : M. Grégory JOUZEAU à Annick BARRÉ
M. Gilles GUILLOU à Françoise LE LAY
Mme Sylvie DURAND à Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : M. Jean-François LAVILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est exposé :

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'acquisition du bien 11 rue de la Rozelle à Cellettes en date du 10 février 2026.

Considérant la nécessité de fixer un loyer et des charges cohérents avec les conditions de marché locatif local et les besoins de gestion de la collectivité,

Considérant la volonté du Bailleur de louer le local 11 rue de la Rozelle à Cellettes : **d'une superficie totale de 123 m².**

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260505-2026-48-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026



Délibération N°2026/48 - AUTORISATION SIGNATURE BAIL PRECAIRE PROFESSIONNEL AVEC MME FLORENCE CALLOUX ET MME NATHALIE DUPUY INFIRMIERES ET FIXATION DU LOYER (PAGE 2/2)

Considérant la volonté des Preneurs – Mme Florence CALLOUX domiciliée 16 rue de la Hutterie 41120 CELLETES et Mme Nathalie DUPUY domiciliée 931, route de Thésée 41700 COUDES - de signer un bail avec la commune de CELLETES pour une location,

Suite à la demande de Mmes Florence CALLOUX et Nathalie DUPUY, il est proposé de mettre une partie du local 11 rue de la Rozelle à Cellettes, à disposition (**16.10 m2 de local privé et 41 m2 de locaux partagés**) afin d'y exercer leur activité d'infirmières dans l'attente de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire, **à compter du 6 mai 2026**.

Il est rappelé que le futur bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de **trois cent euros (300 €)** (toutes taxes et charges comprises) que les Preneurs s'obligent à payer au BAILLEUR en respectant le calendrier suivant : le 10 de chaque mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

☞ DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec Mesdames Florence CALLOUX et Nathalie DUPUY, avec une prise d'effet **à compter du 6 mai 2026**, pour une durée maximale de 18 mois, pour un montant mensuel de 300 € TTC et charges comprises.

☞ DIT que cet acte sera signé « sous seing privé ».

☞ D'inscrire au budget de la commune, tous les frais occasionnés par la signature de ce bail.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 00

Contre : 00

Abstentions : 00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 11/05/2026, affiché le 11/05/2026

Secrétaire de Séance,


Jean-François LAVILLE

A Cellettes le 06 mai 2026

Le Maire,


Joël RUYARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260505-2026-48-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026

